



FLOREAL

Forêt Privée de LORRAINE Et ALSACE

Décembre 2010 - N° 83
PARUTION TRIMESTRIELLE



Photo : Noël Florimond

Edito

Quand le vœu durable sort du bois local !

SOMMAIRE

- Edito :**
Quand le vœu durable sort du bois local !p 1
- Actualités :** France Forêts Lorraine
Reconnaître la propriété forestière.. p 2-3
- Economie :** Coupes
Nouvelle réglementationp 4
- Homme des bois :** Hubert de Chevigny
Président du Syndicat 57.....p 5
- Technique :** "Hagis"
Que sont-ils devenus ?.....p 6-7
- Autour de nous :** Festival de Géographie
Quant Saint-Dié s'invite en forêtp 8
- Parole à :** Etienne de Ravinel
Faut-il réellement produire du bois ? ..p 9
- Arbre au vert :** Vosges Mosellanes
La reconquête du paysage (suite)p 10
- Au coin du bois :** Fiscal et juridique
Nouveau Fogeforp 11
- De feuilles en aiguilles :**
Nos brèves.....p 12

Et si le secteur de la construction bois était, demain, le grand gagnant de la croissance indéniable du marché de la maison individuelle, que l'on observe aujourd'hui ? Pour les années qui viennent, gageons en effet que, dopé par les impératifs du "développement durable" et les appels pressants au respect de l'environnement, le matériau bois se taillera la part du lion avec des prises de marché grandissantes.

Un habitat durable, confortable, chaleureux et pourtant économique en énergie, régulateur de l'hygrométrie ambiante, voilà des arguments qui s'inscrivent dans cette philosophie du bien-être dont les médias prodiguent largement l'enseignement. Aujourd'hui, les mentalités évoluent devant l'immensité du marché. Les actions de sensibilisation aux matériaux naturels se multiplient, quand elles ne deviennent pas obligatoires pour les professeurs et les étudiants. Ainsi, depuis peu, le talent des architectes se prend au jeu de concevoir des constructions à base de bois aussi diverses que des chalets, des maisons individuelles et même des bâtiments publics. L'élan est donné et se fait nettement ressentir. De plus en plus de concepteurs et de prescripteurs sont aujourd'hui convaincus et n'hésitent plus à affirmer que "le low-cost se développe, le bois se généralise car les prix sont en baisse".

Plusieurs atouts incitent le constructeur à l'emploi du bois. Pouvoir préparer les ossatures et en assurer l'assemblage en atelier, quel fameux gain de temps pour la mise en œuvre, grandement facilitée sur

le chantier, sans crainte des aléas de la météo ! Quant au poids, il est imbattable par rapport aux matériaux traditionnels de la construction, comme le béton ou l'acier. Citons aussi la durée de vie, elle peut atteindre plusieurs centaines d'années sans que le bois n'ait subi aucun traitement. Et lorsqu'il arrive au terme de sa vie, ce matériau n'a pas fini d'étonner : il est recyclable en totalité !

Pourtant, malgré ses atouts indéniables, malgré les incitations financières accordées aux particuliers qui choisissent la construction bois, il demeure de nombreux blocages à lever, qui font que notre pays est encore à la traîne. Alors que les maisons bois ne représentent chez nous qu'environ 6 % du marché national, elles s'octroient 20 %, ou plus, chez nos voisins européens. Et ne parlons même pas du continent nord-américain !

Changer les mentalités, faire baisser les prix de la construction, aménager les prescriptions des marchés publics, motiver architectes et constructeurs, voilà le vrai challenge pour les forestiers et l'ensemble de la filière forêt-bois. En ce début d'année, espérons que ce vœu prenne racine !

Toujours soudée et motivée, l'équipe de Floreal est heureuse de vous adresser ses meilleurs souhaits forestiers pour une fructueuse année 2011.



Philippe Bernard-Michel
Responsable de la Publication



A ctualités

France Forêts Lorraine : pour que la propriété forestière soit (enfin !) reconnue

En écho à sa grande sœur nationale, France Forêts Lorraine affiche une démarche collective, forestière et lorraine. Fraîchement créée, elle s'attaque déjà à quelques sujets brûlants, tels l'affectation et la répartition des centimes forestiers perçus par les Chambres d'Agriculture. Retour sur l'histoire de cette délégation régionale et négociation de virages vers le futur...

Historique de la démarche

France-Forêts a vu le jour en 2002 en rassemblant l'échelon national des organismes représentatifs de l'ensemble de la propriété forestière, publique et privée : la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR), l'Office National des Forêts (ONF), l'Union de la Coopération Forestière Française (UCFF), la Fédération des Syndicats de Propriétaires Forestiers (Forestiers Privés de France) et le Centre National Professionnel de la Propriété Forestière (CNPPF).

L'objectif de cette personne morale, sous statut loi de 1901, était de rechercher, d'adopter puis d'afficher des positions communes, notamment au regard de la préparation des textes de loi, et de créer ainsi une image unitaire de toutes les composantes de la forêt française. Rapidement, cette association a suggéré la mise en place de délégations régionales, pour répondre à la montée en puissance de l'échelon de décision régional. Un certain nombre d'entre elles est d'ores et déjà opérationnel, ou en passe de l'être. Pour l'instant, ces délégations n'ont pas vocation à être dotées d'une personnalité morale, dans un souci de légèreté de fonctionnement : pas de statut, pas de budget ni de personnel. Elles désignent simplement un délégué régional pour les représenter au niveau national.

France Forêts Lorraine

Cette délégation régionale a vu le jour dès le printemps de cette année, le 19 avril. Elle s'appuie sur un certain nombre de principes fondateurs, définis en commun et unanimement acceptés par les partenaires :

- Toutes les positions adoptées par France-Forêts Lorraine sont arrêtées de manière unanime ;
- Les décisions sont prises à l'occasion d'Assemblées Plénières, par les représentants suivants :
 - Le Président de Forêts & Bois de l'Est, au nom des coopératives,
 - Le Président de l'Union Forestière de l'Est (U.F.E.), pour le compte des syndicats de propriétaires privés,
 - Le Président de l'Union Régionale des Communes Forestières (U.R.CO.FOR),
 - Le Président du C.R.P.F.,
 - Le Directeur Territorial de l'O.N.F.
- France Forêts Lorraine ne dispose pas de personnel propre ; par conséquent, ses travaux se font par apport en nature gratuit des personnels de chaque structure associée ;
- Toute prise de position officielle de la délégation doit avoir été, au préalable, validée par les différents représentants ;
- Dans la mesure où aucune personnalité morale n'existe, le fonctionnement est régi par un règlement intérieur qui repose sur les principes qui viennent d'être évoqués.

Son délégué régional est Jean-Pierre Renaud, Directeur Territorial de l'Office National des Forêts.

Et déjà les premiers grands dossiers

Un certain nombre de dossiers forestiers d'actualité alimente d'ores et déjà la réflexion et le fonctionnement de la nouvelle délégation régionale. Parmi ceux-ci :

L'utilisation des centimes forestiers perçus par les Chambres d'Agriculture

C'est en effet un sujet important, beaucoup travaillé au niveau national par Forestiers Privés de France et la Fédération Nationale des Communes Forestières.

Petit rappel du mécanisme de répartition actuel

Les centimes additionnels, dits "taxe pour Chambre d'Agriculture", payés sur le foncier forestier, sont versés aux Chambres d'Agriculture et représentent une somme X.

50 % de X sont reversés, au niveau national, pour le financement des CRPF, et, depuis 2002, 5 % de X vont aux communes forestières. 45 % restent donc dans les chambres départementales où ils ne sont, le plus souvent, pas utilisés pour la forêt.

Face à une diminution des moyens apportés par l'Etat, les organisations nationales ont fortement milité pour un plus grand retour de X à la forêt privée (passage de 50 à 60 %) et aux communes forestières (passage de 5 à 10 %), sans succès.

Le nouveau contexte

La loi de Finances prise pour 2010 prévoit de faire remonter 33 % des 45 % conservés, des chambres départementales d'agriculture vers les chambres régionales en 2011 et 43 % en 2012.

Un complément à ce nouveau contexte est apporté par la Loi de Modernisation Agricole qui, dans son article 15, prévoit que les sommes en question devront financer un programme régional d'actions, élaboré par les forestiers, et calé sur les territoires.

En effet, ce programme s'appliquera uniquement sur des zones à faible niveau de mobilisation.

Son officialisation et les arbitrages éventuels seront assurés par la Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers.

Les problématiques liées à la chasse et aux dégâts de gibier

La recrudescence des dégâts dus au grand gibier entraîne des difficultés croissantes, voire l'impossibilité, de renouveler les peuplements forestiers. Cette situation devient préoccupante au regard du rôle économique et social irremplaçable de la filière bois dans la région lorraine, de l'importance stratégique du bois dans toutes ses composantes, et notamment comme matériau et source d'énergie.



Photo : C. Pocachard - ONF

L'augmentation quasi-générale des populations d'animaux demande un retour rapide à un équilibre sylvo-cynégétique, pour maintenir la capacité des forêts à faire face aux futurs défis majeurs que sont la conservation de la biodiversité et les conséquences des changements climatiques. Les forestiers ne pourront répondre efficacement à ces enjeux que si les grands équilibres sont préservés.

C'est pourquoi, partout où des problèmes avérés persistent, notamment avec une impossibilité de conduire des régénérations dans des conditions économiques satisfaisantes et sans protection, une régulation effective des populations devra être engagée sans délai par une augmentation significative des plans de chasse et leur mise en œuvre effective.

La mobilisation des bois en Lorraine

Sur ce sujet important, un nouveau cadre de travail a été défini dans l'article 15 de la Loi de Modernisation Agricole. Il concerne la mise en place d'un Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier ou PPRDF. Celui-ci est élaboré par un Comité Régional de Programmation (comité PPRDF), présidé par le Préfet de région, et composé par un représentant régional

Après validation par le Préfet et présentation à la Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers, des stratégies locales de développement forestiers seront engagées.

Parmi les autres grands dossiers, n'oublions pas non plus l'articulation nécessaire entre France Forêts Lorraine et l'interprofession Gipeblor, ou encore le vaste sujet de la certification des forêts, ou la baisse inquiétante du niveau d'investissement en forêt, dont les médias se sont fait largement l'écho. Sur tous ces sujets, et après un travail d'analyse partagé, l'Association France Forêts Lorraine prendra des positions unitaires qu'elle rendra publiques et affichera dans les différentes réunions auxquelles ses représentants seront amenés à participer.

Un volet "communication" incontournable...

Chaque fois que cela apparaîtra nécessaire pour faire valoir et faire connaître ses positions, France Forêts Lorraine publiera des communiqués de presse dans les principaux journaux. Cette politique a d'ailleurs déjà été utilisée pour annoncer sa création et la nomination de son Délégué Régional.



Photo : Noël Florimond

de chacun des organismes suivants : Syndicats de propriétaires forestiers, Centre Régional de la Propriété Forestière, Communes forestières, organisations de producteurs, Office National des Forêts, Chambre d'Agriculture. Il a pour objectif d'améliorer la production et la valorisation économique du bois. Pour cela, il identifie, dans un premier temps, les zones forestières insuffisamment exploitées.

Sur ces zones hiérarchisées et en s'appuyant sur l'avis des collectivités concernées, le Comité PPRDF indique les principales thématiques de développement territorial à engager sur chacune (animations, actions, investissements) et les organismes désignés en son sein pour procéder aux actions d'animation correspondantes.

Il propose ensuite au préfet un plan d'action pluriannuel sur 4 ou 5 ans, identifiant les territoires concernés et leur maître d'ouvrage, les thématiques principales à engager sur chacun, les moyens financiers correspondants, leur hiérarchisation justifiée et si possible l'intérêt des collectivités locales à s'engager dans la démarche.

... qui ne s'arrête pas là

France Forêts Lorraine s'est également doté d'un outil de communication sous la forme d'un bulletin semestriel intitulé ForêtS de Lorraine (Le "S", plus grand à la fin du mot, illustre le pluralisme des forêts à travers celui des partenaires impliqués), tiré à plusieurs milliers d'exemplaires et adressé en priorité aux élus de la région.

Beaucoup de travail en perspective

On le voit, les dossiers ne manquent pas, les difficultés non plus. Le travail à faire, tant au niveau de la réflexion que de la mise en place des positions communes, sera long et difficile. Mais c'est de cette capacité des forestiers à travailler ensemble, à adopter une démarche unitaire et à la défendre que la forêt lorraine sera enfin reconnue comme un partenaire économique à part entière et un véritable atout des territoires.

Economie

Nouvelle réglementation : Quelles coupes sont soumises à déclaration ?

La loi forestière de 2001 a mis en place deux réglementations qui sont sans doute passées "inaperçues" pour de nombreux propriétaires : la déclaration de "coupe rase" et l' "obligation de reconstitution". En voici le mode opératoire, à décliner selon les départements.

Il est obligatoire de déclarer les coupes rases et de les reconstituer (par plantation ou régénération) à partir de seuils de surface qui varient d'un département à l'autre. Même si notre seuil "historique" de 4 ha a été le plus souvent retenu, les textes aujourd'hui méritent d'être clarifiés département par département. Mieux vaut connaître leur portée réelle et leur probable interprétation pour éviter de se mettre involontairement en infraction.

La déclaration de coupe rase (Article L10 du Code forestier)

Il ne s'agit pas d'une interdiction, mais d'une obligation de déclaration. La déclaration est à envoyer à la DDAF qui la soumet au CRPF pour avis avant décision.

Quelles sont les coupes concernées ?

Toute coupe enlevant plus de la moitié des arbres de la futaie. Par déduction, les coupes de taillis et les coupes de peupleraies ne sont pas soumises à déclaration.

A partir de quelle surface ?

L'ensemble des départements lorrains et alsaciens a retenu un seuil de 4 ha de coupe à partir duquel la déclaration préalable est obligatoire. Quelques cas particuliers existent, par exemple dans les secteurs urbanisés (0,5 ha, dans ce cas, en Meurthe-et-Moselle).

Qui est soumis à déclaration ?

Le propriétaire (ou le gestionnaire pour son compte, s'il est mandaté) bien sûr, mais pas uniquement. En effet, c'est la coupe dont il est question, et non pas la propriété. Prenons l'exemple de M. Dupont possédant 2 hectares et de M. Durand, son voisin, qui possède 2,5 ha. M. Meyer, l'exploitant, achète à ces deux propriétaires l'ensemble des bois sur pied sur ces deux parcelles, soit 4,5 ha de coupe rase. La coupe totalise plus de 4 ha. Mais aucun des 2 propriétaires ne détenant plus de 4 ha, ils n'ont pas à faire de démarche, c'est à l'exploitant de la faire. En tant qu'homme de l'art, il a une compétence reconnue et une mission d'information à assumer auprès des propriétaires pour s'assurer de la légalité de la coupe.

Y a-t-il des dérogations ?

Oui, si vous avez souscrit un code de bonnes pratiques sylvicoles ou un règlement type de gestion, vous présentez des garanties de gestion durable qui vous exonèrent de cette déclaration. N'oubliez pas, cependant, qu'en signant ces documents, vous

avez souscrit à un certain nombre d'engagements !

Ainsi, l'engagement n° 9 précise-t-il "Raisonnement des surfaces des coupes à blanc-étoc, à savoir adapter les surfaces des coupes à blanc-étoc sur sols sensibles aux remontées de plan d'eau, dans les zones à risque d'érosion et dans les zones à forts enjeux paysagers et biologiques". L'engagement n° 2 précise également qu'il y a lieu de "réaliser des opérations sylvicoles appropriées à chaque type de peuplement".

L'obligation de reconstitution (Article L9 du Code forestier)

L'article L9 du code forestier précise "...La personne pour le compte de laquelle la coupe (rase) a été réalisée, ou, à défaut le propriétaire du sol, est tenue en l'absence d'une régénération ou reconstitution naturelle satisfaisante, de prendre dans un délai de 5 ans à compter de la date de début de la coupe définitive, les mesures nécessaires au renouvellement de peuplements forestiers".

Cette obligation ne s'applique qu'au-delà d'une certaine surface de coupe rase et de massif forestier dans lequel s'insère la coupe rase. Ces seuils sont fixés, par département, par arrêté préfectoral comme suit :

	Lorraine	Haut-Rhin	Bas-Rhin
Taille minimale de la coupe rase	4 ha	Plaine : 1 ha Montagne : 4 ha	Plaine : 1 ha Montagne : 4 ha
Taille minimale du massif forestier attenant (y compris la coupe)	4 ha	Plaine : 1 ha Montagne : 4 ha	Plaine : 1 ha Montagne : 10 ha

Ces nouvelles réglementations concernent les propriétaires forestiers. Mais attention, les bénéficiaires des coupes, comme le précisent les textes et comme l'ont confirmé certaines jurisprudences, peuvent être étendus aux exploitants, qui ne doivent donc pas "s'en laver les mains" !

Pascal Ancel - CRPF



Photo : Forêts-Services 68



Homme des bois

Hubert de Chevigny

**Plaidoyer pour un syndicat forestier représentatif
Plaidoyer pour une reconnaissance des forestiers et de la forêt**

Depuis septembre 2009, Hubert de Chevigny est président de Forestiers Privés de la Moselle. Il était au Canada -un pays aux grands espaces forestiers qu'il connaît bien- lorsque Philippe Bernard-Michel lui a proposé de lui succéder. Il souhaite un syndicat dynamique, plus représentatif, avec de nombreux adhérents. Il souhaite aussi que l'image du propriétaire forestier soit revalorisée. Il nous livre son regard, ses réflexions, ses analyses,... Un plaidoyer pour la reconnaissance du rôle des forestiers et de la forêt.

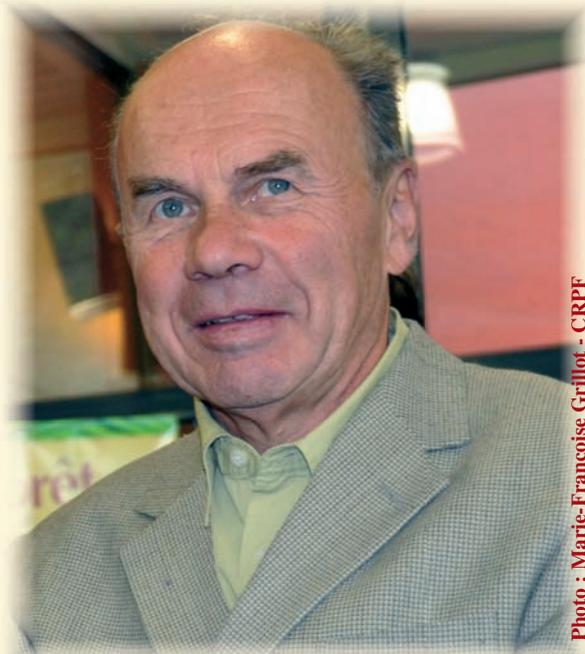


Photo : Marie-Françoise Grillot - CRPF

Votre regretté père a longtemps présidé le Groupement des Producteurs Forestiers du Nord-Lorraine. Vous voici président du syndicat 57, administrateur du syndicat 54, candidat aux élections du CRPF en 2011. Chez les Chevigny, la forêt est dans les racines ?

Dans notre famille, la forêt a toujours été en toile de fond. La seule image que j'ai gardée de mon grand-père -j'avais 4-5 ans-, c'était en forêt. J'ai fait un BTS Productions Forestières à l'Ecole des Barres (45). Lors de mon stage au Canada, j'ai pu faire le parallèle suivant : le forestier français fait pousser les arbres, là-bas, il est plus transformateur que sylviculteur (bien sûr la structure forestière est différente, la notion d'espace multipliée). J'ai suivi une école d'ingénieur forestier au Québec et j'y suis resté 6 ans. Revenu en France, j'ai travaillé comme expert forestier dans un cabinet parisien, puis à Forêts Gestion. Je suis ensuite parti pour les USA, puis à nouveau au Canada dans l'aviation, avant de me lancer dans les expéditions polaires, mais là, nous nous éloignons... Je suis revenu m'installer dans la demeure familiale il y a 6 ans. J'ai alors repris contact avec Didier Daclin, et avec le milieu forestier. Et me voici !

Votre syndicat compte 216 adhérents, alors qu'il y a 22.500 propriétaires en Moselle. Comment éveiller, voire réveiller, les consciences et convaincre les propriétaires qu'ils doivent se regrouper ?

Notre Syndicat, comme tout syndicat, je pense, n'échappe pas à la règle. C'est le mal chronique des syndicats, de sous-représenter une corporation : ce ne sont souvent que quelques actifs qui défendent les intérêts des non-actifs !

J'en conviens, les chiffres annoncés sont un peu décourageants, même si j'essaie -pour positiver- de les analyser d'une autre façon. On peut dire aussi que nous avons quasiment tous les propriétaires à PSG, et une surface moyenne par adhérent de 66 ha. Mais bien sûr, c'est loin d'être satisfaisant. L'intérêt de compter de nombreux adhérents est multiple. Il consiste principalement en une force politique plus grande. Et puis, plus de cotisants signifie plus de moyens financiers, donc la possibilité de mener plus d'actions. Et enfin, nous avons une "dette morale" vis-à-vis de notre fédération nationale qui œuvre tant pour nous défendre. Bien sûr nous offrons l'assurance RC, c'est d'ailleurs la raison majeure pour laquelle les propriétaires nous rejoignent, mais la motivation première devrait résider dans notre puissance au niveau national.

Une question importante se pose : doit-on "prioriser" le nombre de syndiqués, ou l'argent qui rentre ? Si l'on veut plus d'adhérents, pourquoi ne pas même aller jusqu'à envisager une "classe gratuite" pour les petits propriétaires ?

J'aimerais que le rôle du syndicat soit présenté à tous les propriétaires qui ont des psg, à ceux qui suivent des formations, qui vont aux réunions forestières. Les techniciens devraient préciser l'existence de cette structure et les syndiqués eux-mêmes devraient "porter la bonne parole".

Comment envisagez-vous l'avenir de votre syndicat et des syndicats en général ?

Je dois vous dire que lorsque j'ai accepté cette présidence, c'était avec un projet tacite de regroupement de l'ensemble des syndicats lorrains. Ce projet prend du retard, mais je suis persuadé que ce regroupement sera notre force et, je pense, notre avenir.

Les infos seraient centralisées puis diffusées par mail vers l'ensemble des adhérents. Chaque département pourrait se doter de "pivots locaux" qui le représenteraient sur des "micro-secteurs". Ces "personnes-ressources" seraient en quelque sorte des "référénts" avec les pieds sur le terrain. Cela se pratique beaucoup en Suède.

Comme vous l'avez dit dans Floreal 81, la forêt privée souffre d'un déficit en communication. Comment faire pour améliorer cette "image du propriétaire oisif qui vient couper de beaux arbres lorsqu'il a quelques besoins financiers, sans autres considérations sylvicoles ou environnementales" ?

Notre image est en décalage, on a un énorme travail à faire pour aller vers le grand public. Les syndicats sont noyés dans un combat au jour le jour, mais il y a urgence à arrêter une vraie stratégie de communication. Elle passera par un langage de vulgarisation commun et transparent. A l'heure de l'écologie montante et dominante, on dispose d'atouts formidables, on devrait être "portés". Il faut absolument mettre en avant l'immense contribution de la forêt à la biosphère, de même que toute la compétence et l'énergie qu'ajoute le propriétaire aux apports environnementaux. Le cœur de notre forêt fournit du travail, de l'énergie non polluante, purifie l'air et l'eau, offre un cadre environnemental. Tout cela fait du bien à la planète. L'agriculture pollue, l'industrie pollue, nous, nous purifions, nous filtrons. Nous devrions être encensés parce que l'on fait du bien. Malheureusement, on n'arrive pas à se sortir de cette image du propriétaire forestier nanti...

Interview et photo réalisées par Marie-Françoise Grillot - CRPF

FORESTIERS PRIVÉS DE LA MOSELLE

64 avenue André Malraux - 57045 Metz cedex 1

03.87.66.12.30 - accueil@moselle.chambagri.fr





Technique

Que sont nos "hagis" devenus ? Le satellite au service des forestiers

Dans les années 60/70, avec le recul de l'agriculture dans la montagne vosgienne, de nombreuses plantations d'Épicéa ont été installées, sur un tout petit parcellaire, 20 à 30 ares en général. Peu éclaircies, parfois jugées envahissantes, elles n'en sont pas moins indispensables à l'économie de la filière. Dans les années 75/80, nos prédécesseurs les avaient dénombrées autour de 50 à 55.000 ha. Après le passage de Lothar et des hordes de scolytes, qu'en est-il aujourd'hui ?

Pour les quantifier, le CRPF a demandé à l'Université de Strasbourg d'analyser les images satellite du massif vosgien : voici les premiers résultats... Et il est temps de poser le problème du renouvellement de ces peuplements.

Le mot n'est pas forcément familier à tout le monde : non, le "hagis" n'est pas un plat traditionnel écossais, encore moins les initiales d'Alain Jacquet : "hagis" est un terme de patois vosgien, désignant une petite parcelle anciennement agricole, et désormais boisée (pour l'essentiel) en Épicéa.

Ces hagis sont présents dans toute la montagne vosgienne et ses piémonts, de Bitche au Val d'Ajol ; dans certains secteurs, ils façonnent le paysage, par exemple dans la Vallée de la Bruche, le Bassin de Saint Dié, la Vologne,...

Un peu d'histoire

Après la seconde guerre mondiale, la démographie des campagnes s'est résolument orientée à la baisse ; les paysans dans les zones les plus difficiles quittent leur ferme, mais ils ne laissent pas leurs terres à l'abandon et à la friche, ils « repiquent » leurs parcelles.

C'est ainsi que dans les zones de moyenne montagne de France, des milliers d'hectares ont été boisés sur les anciens parcellaires agricoles.

Ainsi dans les Vosges, de très nombreuses parcelles de petite surface (20 ares en moyenne) ont-elles été plantées en Épicéa.

Avec le recul, sur le plan forestier, ce choix fût fort judicieux car l'Épicéa est "une brave bête". En effet, rien n'est plus difficile à reboiser qu'une terre agricole. Les petits plants subissent de plein fouet la concurrence de l'herbe qui empêche l'eau d'atteindre leurs racines et ils se retrouvent en plein vent et en plein soleil, conditions difficiles que bien d'autres essences ne supportent pas. L'Épicéa pousse vite et bien, même quand les soins de jeunesse sont un peu oubliés et surtout, son bois blanc intéresse les industries, d'abord papetières, puis de construction. Et ceci, même si le peuplement a été un peu délaissé.

50 ans plus tard

L'expansion de ces plantations a conduit à des taux de boisement considérables, générateurs de conflits d'usage. Dans le Pays de Senones, l'ensemble des communes a un taux supérieur à 70 %. Durant cette phase d'extension de la forêt, la société rurale et agricole est devenue urbaine et résidentielle. L'essentiel de la population ne vit plus dans et avec la forêt, mais à côté. Ces nouveaux occupants n'ont plus de lien direct avec la forêt. Les agriculteurs faisaient du bois l'hiver, en période de baisse d'activité. Ce contact a disparu. L'espace boisé est devenu une composante récréative et de cadre de vie environnementale. La forêt qui s'approche des villages est parfois jugée indésirable et source de nuisances. Ce rejet se développe d'autant plus aisément vis-à-vis de ces hagis d'Épicéa que leur histoire est récente, ils sont alors jugés illégitimes.

2010 : la nouvelle donne

Avec l'augmentation des capacités des scieries du massif vosgien et les perspectives de développement du bois dans la construction, la donne est en train de changer. Après avoir dit "pis que pendre" des hagis, "on" est en train de s'apercevoir de l'importance de ces milliers



d'hectares de plantations : l'adéquation entre la récolte forestière et les besoins des industries est une question de plus en plus prégnante, et les hagis d'Épicéa sont beaucoup plus qu'un appoint, les scieurs des Vosges le savent bien (cf. encadré ci-contre).

Mais au fait, quelle surface représentent-ils exactement aujourd'hui ?

Afin de répondre à cette question, le CRPF a passé une convention^(*) avec l'Université Robert Schuman de Strasbourg et son service spécialisé en traitement d'images satellitaires, le SERTIT. Ce dernier a effectué le traitement numérique des images satellite SPOT, puis leur interprétation, validée par des "va-et-vient" sur le terrain réalisés par le CRPF et la coopérative Cosylval.

L'un des principaux intérêts de la méthode est de pouvoir appréhender très facilement les mouvements de surfaces dans le temps ; ainsi le SERTIT a-t-il réalisé le travail d'interprétation sur des images de 2003, puis l'a appliqué à des images de 2009.

On peut donc suivre l'évolution des coupes entre ces deux dates, dans les forêts à plan simple de gestion, comme dans les plus petites.

Voici les résultats globaux pour les forêts privées :

	Surfaces des résineux en 2003 dans le massif vosgien	Surfaces coupées entre 2003 et 2009
Dans les plans simples de gestion	23.810 ha	600 ha
Dans les petites forêts	44.010 ha	3.290 ha

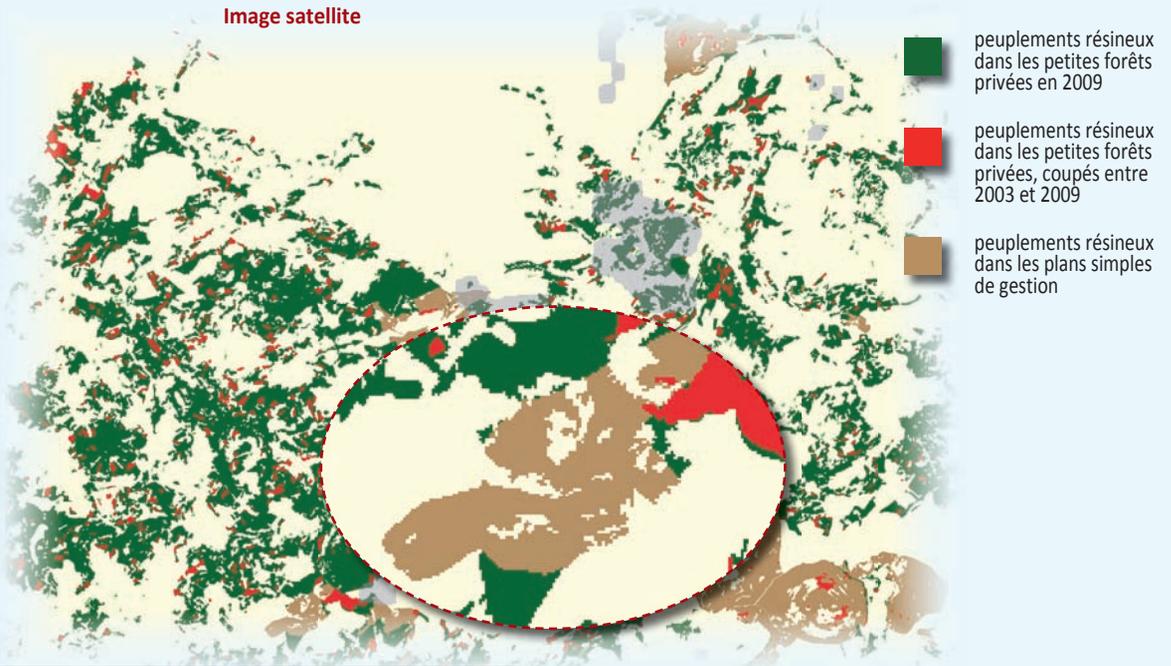
Quels enseignements nous livrent ces données ?

- ✗ Les petites forêts pèsent bien plus lourd que les forêts à plans simples de gestion.
- ✗ Le taux de coupe rase y est proportionnellement plus important : 7,5 % ont été réalisés en 6 ans, contre 2,5 % dans les PSG, où l'on pratique des coupes progressives, ou le régime de la futaie irrégulière.
- ✗ 3.290 ha de coupes rases en 6 ans, soient 550 ha/an, c'est finalement faible pour des peuplements ayant largement atteint 40 ans et dont l'âge d'exploitation approche.
- ✗ Et le dernier point, le plus important : le CRPF et Cosylval ont été visiter les parcelles exploitées entre 2003 et 2009 et ont pu constater que les parcelles reconstituées par plantation ou régénération naturelle sont très minoritaires, l'essentiel est en recrûs lâches de bouleau, ou en genêts !



Photo : Marie-Françoise Grillot - CRPF

Image satellite



On assiste bien là à une perte de valeur. Ces hagis d'Épicéa sont pourtant une richesse pour les propriétaires forestiers et la filière bois.

Il reste donc à comprendre la démotivation des propriétaires, puis à concevoir un programme de "reconstruction" :

- ✗ qui tienne compte des préoccupations paysagères des habitants des villages, des besoins en terres des agriculteurs et des impératifs environnementaux ;
- ✗ qui tienne également compte des enjeux économiques de ces peuplements.

Avec un préalable : atteindre une surface minimum de taille des parcelles

Le temps est venu de réhabiliter les petites forêts de résineux du massif vosgien, nous en parlerons !

Catherine Négrignat, Jean-Luc Dislaire, Philippe Laden - CRPF

Le point de vue des scieurs

Les débouchés du sciage résineux sont segmentés en trois marchés spécifiques et différents :

- ✗ Le marché de la **charpente traditionnelle**, avec ses multiples produits de fortes sections, qui permet d'absorber des grumes de tous diamètres et de qualités variées. Ce marché traditionnel, majoritaire, est servi depuis toujours par les scieries lorraines qui transforment surtout du Sapin bien valorisé par ce marché.
- ✗ Le marché de l'**emballage** absorbe des produits issus de la périphérie de la grume, de petite section mais de qualité légèrement inférieure. Il est lui aussi servi par les scieries françaises.
- ✗ Le marché de l'**ossature** et de la **structure bois**. Ce marché nouveau, dont le potentiel de développement s'avère important, est basé sur des sections standard de petites dimensions et toujours livrées sèches. Pour le satisfaire, il est nécessaire de transformer des grumes d'Épicéa, essence dont les branches multiples, mais de faible diamètre, laissent leur empreinte sur les sciages, sous forme de petits nœuds, aux diamètres adaptés aux faibles sections des montants d'ossature. Servir ces nouveaux marchés en expansion développe une demande grandissante de grumes de diamètre moyen d'Épicéa. De plus, cette essence se sèche plus facilement et plus rapidement que le Sapin.

A l'avenir, la demande de grumes d'Épicéa se développera donc fortement, tirée par la croissance du marché de la structure bois et par la demande des scieries équipées spécifiquement pour transformer des grumes de diamètres moyens.

Il est donc plus que jamais opportun de renouveler les plantations d'Épicéa dont les caractéristiques sont en parfaite adéquation avec les marchés des produits industriels, standards et de masse, qui s'ouvrent et se développent aujourd'hui.

Au risque de voir croître l'importation de sciages en provenance de pays dont la forêt est majoritairement composée d'Épicéa, tels l'Allemagne, la Belgique ou les Pays Scandinaves, les scieries de l'Est de la France comptent beaucoup sur la production de la Forêt Privée pour répondre au marché de la structure bois.

Bernard Kientz - Gipeblor, Dominique Mathieu - Président de Sélection Vosges

Le hagis : sylviculture, volumes, prix du bois

La plupart des plantations a été installée sur des terrains ayant de très bonnes classes de fertilité, avec des densités de plantation élevées (2000 à 2500 pl/ha, voire beaucoup plus).

La règle idéale eût été de pratiquer une première éclaircie vers 20 ans, puis d'intervenir régulièrement tous les 6 ou 7 ans. La faible taille des parcelles, un débouché pour le bois de papeterie (*le bois de râperie*, pour les vosgiens) inégal, un manque d'information des propriétaires, tous ces éléments expliquent l'absence de réalisation des éclaircies !

Dans la réalité, la pratique est au mieux une ou deux éclaircies avant une coupe rase vers 50-60 ans.

2 exemples vécus :

- ✗ Coupe rase à 40 ans sur 0 ha 60, sans aucune éclaircie antérieure : 480 m³/ha (volume de l'arbre moyen : 0,55 m³). Il faudrait rajouter 10 à 15 % de volume d'arbres secs.
- ✗ Coupe rase à 50 ans sur 0 ha 45, avec une éclaircie 10 ans auparavant : 610 m³/ha (volume de l'arbre moyen : 0,8 m³)

Dans les deux cas, les prix actuels, tous produits confondus, atteignent 50 à 60 €/m³ sur pied. Quelques opérateurs, à côté du **bois d'oeuvre** et du **bois d'industrie**, ajoutent un troisième produit avec les bois secs et/ou très dominés et les cimes : le **bois-énergie**, permettant de laisser la parcelle propre et facilement reboisible.



A

utour de nous

Quand Saint-Dié s'invite en forêt

"La forêt, or vert des hommes ? Gestion, protection, exploitation durable", tel était le thème de la 21^{ème} édition du Festival International de Géographie de Saint-Dié des Vosges, qui s'est tenu du 7 au 10 octobre dernier. Au total, près de 400 rendez-vous, tous gratuits, étaient proposés tout au long de ces 4 jours, pour présenter toutes les facettes de la forêt à travers des manifestations aussi diverses que des conférences, des cafés géographiques ou cartographiques, des expositions, des tables rondes, mais également des séances de dédicaces ou des démonstrations culinaires.

"La forêt dans tous ses états", tel aurait pu être l'autre titre de ce festival. Depuis l'analyse de la politique forestière, de la prospective économique ou de la recherche scientifique jusqu'aux rêves, aux légendes, ou à l'imaginaire collectif, il y en avait vraiment pour tous les goûts.

Le public ne s'y est d'ailleurs pas trompé en venant nombreux participer aux différentes manifestations.

Il serait trop long de vouloir détailler ici toute la richesse des débats. Mais, arrêtons-nous néanmoins sur une table ronde importante, puisqu'elle nous concerne directement. "Quel avenir pour la forêt française à l'horizon 2100 ?", vaste sujet, décliné notamment à travers deux thèmes principaux que voici :

Le changement climatique, l'arbre qui cache la forêt

L'avenir des écosystèmes forestiers, en regard de l'évolution du climat mondial, est le sujet qui stigmatise l'attention. Certes, les enjeux, comme les inquiétudes qu'il suscite, sont énormes mais, comme l'a très brillamment rappelé Jean-Luc Dupouey de l'I.N.R.A. de Nancy, d'autres sujets doivent nourrir de réelles inquiétudes. C'est le cas notamment de l'occupation des sols. L'artificialisation des terres (urbanisation, grandes infrastructures...) pèse de plus en plus gravement sur nos forêts, parfois de façon insidieuse : le grignotage continu des terres agricoles par l'urbanisation conduit à rechercher de nouveaux espaces de production...là où se trouve la forêt. Une telle tendance, dans un système fini (notre planète), est déjà à l'origine de bouleversements profonds et durables (pressions sur le foncier, conflits d'usages, impacts écologiques...). Le chercheur n'a pas manqué de souligner le paradoxe qui existe entre l'intérêt, légitime, de tous pour un phénomène (le réchauffement climatique) aux conséquences difficiles à évaluer sur le long terme et le (trop) peu de résonance et de place accordées à des tendances pourtant au moins aussi graves et aux effets déjà ressentis.

La multifonctionnalité des forêts en question

Le débat s'est longuement attardé sur le fameux principe que la forêt doit remplir à la fois des fonctions économiques, sociales et environnementales. "La multifonctionnalité a-t-elle jamais existé ?", s'interroge la présidente du Groupe d'Histoire de la Forêt Française, Andrée Corvol-Dessert. Le pragmatisme de Jean-Pierre Renaud, directeur territorial de l'O.N.F. Lorraine a apporté des éléments de réponses concrets. Si la multifonctionnalité existe, elle risque d'être de plus en plus difficile à assumer. Le directeur de l'O.N.F. Lorraine a rappelé le prix actuel du mètre-cube de sapin qui est identique à celui de 1980 ! Or, s'il y a 30 ans, ce prix permettait de financer la multifonctionnalité, ce n'est plus le cas désormais. Il a également souligné que la fonction de production est la seule qui rapporte au propriétaire et qui, par conséquent, finance les fonctions de protection et de loisir. La question de la rémunération des services non marchands (piégeage du carbone atmosphérique,



Photo : Alban Depaix - CRPF

qualité des paysages, captage d'eau potable,...) rendus par la forêt est d'autant plus difficile à résoudre que le grand public conçoit les espaces forestiers comme un bien collectif !

En présentant "les enjeux et outils de la politique forestière en forêt privée", le "diagnostic de la charte forestière de territoire du pays de la Déodatie" le vendredi 7 octobre, "la dynamique foncière et les crises forestières" et "la place de la chasse dans les territoires forestiers" le dimanche 10 octobre, le C.R.P.F. a été largement présent sur cette manifestation, pour porter et faire entendre la position de la forêt privée sur ces importants sujets.

Alban Depaix - CRPF

P

arole à

Etienne de Ravinel, Président des Forestiers Privés des Vosges

Faut-il réellement produire du bois ?

Il y a des années que l'on reproche aux propriétaires forestiers, publics comme privés, de ne pas sortir de leurs forêts tout le bois que la nature y produit. Et nous sommes considérés comme responsables du déficit de la filière forêt-bois dans la balance commerciale. Le Président Sarkozy nous en a véhémentement parlé à Urmatt l'année dernière, en nous invitant à "mobiliser" plus de bois, et en nous annonçant, entre autres, des aides pour l'amélioration des dessertes, nécessaires pour la sortie des bois. De toutes façons, la demande des transformateurs n'était pas de nature à nous mobiliser ! Las, la crise est passée par là et ces aides sont maintenant fort réduites.

Nous bénéficions, pour le moment, d'une remontée des cours des résineux, elle est la bienvenue. Il faut cependant être conscient qu'en monnaie constante, le cours actuel de ces bois ne représente que 50 % environ de leur cours en 1970. L'euphorie est donc toute relative. En outre, les résineux ne représentent qu'un tiers de la forêt française. Les feuillus sont beaucoup moins bien traités, car la demande est faible et les transformateurs souvent mal en point. En effet, beaucoup de fabrications réalisées traditionnellement en bois sont investies par d'autres matériaux (plastiques et métaux) : les meubles, la boissellerie, les portes et fenêtres, les agencements divers... L'aspect économique de cette situation n'est pas le seul à considérer, la fabrication de ces produits de substitution est émettrice de 5 à 10 fois plus de gaz à effet de serre que leur réalisation en bois. Espérons que l'Etat, qui semble se préoccuper de la filière, aboutisse à une politique de valorisation des bois feuillus qui ne soit pas seulement le bois-énergie. Ne doivent être consacrés à cet usage que les bois inutilisables autrement, en particulier les déchets de scierie et d'industrie. On peut en effet être préoccupé de l'avenir de la forêt lorsque l'on prend connaissance de la multiplication des projets de cogénération et autres, retenus par les C.R.E. successives (Commissions de Régularisation de l'Energie). Et en tant que propriétaires, nous ne pouvons pas nous satisfaire de vendre notre production à 15 €/la tonne !

Certains déplorent, apparemment étonnés, que les forestiers ne plantent ni ne replantent comme cela se faisait traditionnellement. C'est pourtant bien compréhensible. La forêt est victime de l'évolution du climat : les tempêtes se répètent, la sécheresse et le réchauffement amènent des dépérissements et des attaques d'insectes et champignons divers : chenilles processionnaires sur les chênes, scolytes, attaques contre frênes et aulnes, rouilles sur les peupliers...

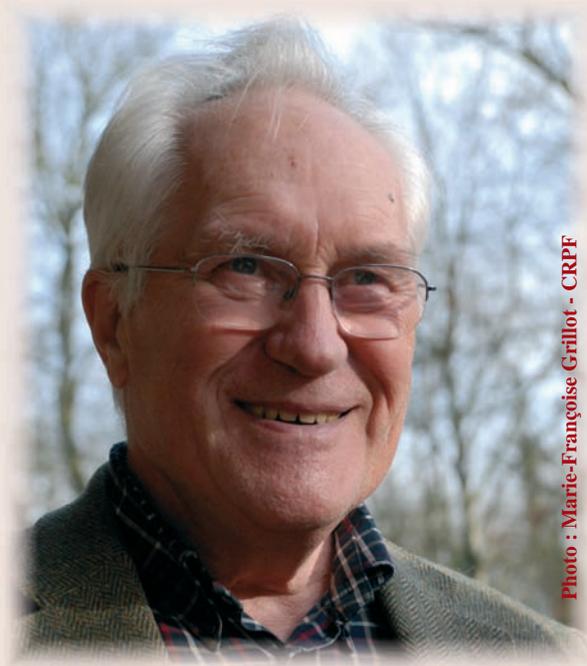


Photo : Marie-Françoise Grillot - CRPF

Il y a pourtant des forestiers actifs qui essaient d'améliorer leurs forêts par plantations ou régénérations naturelles. Mais à quel prix ? Deux euros au moins par plant protégé, non compris le ramassage de la protection. Cela, si l'espèce cerf n'est pas présente. Sinon, il faut engrillager à 2 m de haut, au coût de 10 à 15.000 €/ha. Tout cela, sans garantie de réussite. La régénération naturelle du chêne et du sapin paie aussi un lourd tribut au gibier, et n'est plus possible dans certains secteurs. On peut admettre que dans une ambiance d'austérité, les pouvoirs publics réduisent les aides à la forêt. Mais c'est une raison de plus de garantir un véritable équilibre faune-flore, c'est-à-dire que la flore n'ayant pas vocation à être détruite, toutes mesures soient prises pour limiter strictement le gibier, en particulier à l'occasion des replantations massives après tempête, comme le font nos voisins. La forêt privée n'est possible que si elle rapporte un minimum, et ce minimum ne peut être atteint s'il faut recommencer 1 ou 2 fois les travaux de régénération naturelle ou artificielle.

Dans un monde où les aspects financiers passent avant tout, les forestiers ont besoin d'autre chose que de discours et textes législatifs non suivis d'effets. La production d'une matière première que l'on dit essentielle doit être respectée, c'est un minimum : le gibier doit être contenu dans des limites compatibles avec la sylviculture. Et il ne faut pas qu'au nom d'une politique de protection de l'environnement telle que celle découlant de "Natura 2000", on entrave le fonctionnement "ordinaire" de la nature, qui est nécessaire à l'humanité. Nous allons être 8 ou 9 milliards d'hommes, la pression sur la planète ne peut qu'augmenter, et le bois sera bien nécessaire.

Nous nous devons de poursuivre nos efforts ! Mais nous avons besoin d'une politique générale cohérente et durable, puisqu'on nous demande que nos forêts le soient.

Arbre au vert

La reconquête du paysage dans les Vosges mosellanes, la suite...

Dans les Vosges mosellanes, Pays de Bitche et Pays de Sarrebourg, la reconquête des zones enfrichées, dans le fond ou sur les contreforts des vallées, se traduit par des actions très concrètes. Dans le n°81 de Floréal, était décrit l'outil principal de la reconquête : la vache ! Le présent article fait état de diverses réalisations caractéristiques, mises en place dans le cadre de l'Association Mosellane de l'Economie Montagnarde (AMEM).

Une question préalable : pourquoi "ré-ouvrir" des paysages fermés par les friches ? En quoi est-ce utile ? Il y a au moins 4 bonnes raisons pour le faire :

- ✓ donner un cadre de vie agréable aux habitants,
- ✓ conforter la valeur touristique des lieux,
- ✓ recréer des SAU (surfaces agricoles utiles), certes difficiles, mais souvent recherchés par des agriculteurs "double-actifs" (qui ont un revenu autre que le revenu de l'agriculture),
- ✓ préserver des zones intéressantes en termes de biodiversité.

Ces 4 raisons n'ont évidemment pas le même poids selon la localisation des actions. En voici quelques déclinaisons.

Schorbach : une commune de fond de vallée du pays de Bitche dont les pentes délaissées depuis plusieurs décennies par l'agriculture ont été colonisées par les ligneux.

Une première approche foncière avait, dès les années 90, permis de constater que plus de 60 ha seraient concernés, avec un parcellaire très morcelé et de nombreux propriétaires. En 2002 avec une nouvelle équipe municipale, à partir d'un schéma qui avait identifié les zones à enjeux paysagers et de cadre de vie, la procédure d'association foncière pastorale (AFP) était "mise sur le métier" : définition du périmètre, animation foncière, avant-projet technique et plan de financement.

Une première zone de la commune de Schorbach concernant 111 propriétaires pour 16 ha a donc fait l'objet du premier projet AFP en Moselle. Après la procédure de création de l'association, les travaux ont pu démarrer en 2009 : une zone herbagère entrecoupée d'arbres isolés et en alignement a été créée, avec quelques enclaves de vrais bois gardées comme un atout de la diversité paysagère. Pour la municipalité, c'est une double réussite : rendre le village plus attractif et agréable à vivre était le challenge, conforter la dernière structure agricole du village est la cerise sur le gâteau.

La procédure d'association foncière, lourde en tant que telle, permet d'éviter certains blocages : lorsque 50 % des propriétaires sont d'accord, le projet s'impose à tout le monde. La complexité du foncier nécessitait une telle procédure, mais dans la réalité, le projet était très consensuel. Certes les propriétaires ont abandonné la jouissance de leurs terrains, mais ils n'en faisaient plus usage et la promesse suivante leur a été faite : "si vous nous confiez vos biens, nous subvenons aux dépenses". Elle a été tenue grâce aux nombreux appuis financiers (spécialement du Conseil Général). A court terme, les propriétaires pourront percevoir le produit du fermage.

Turquestein : la route montant au Donon est un itinéraire touristique important, faisant la liaison entre la Lorraine et l'Alsace.

Sur 10 km, le fond de vallée était, il y a quelques années, tout sauf attractif : friches, trembles, épicéas souvent bostrychés, nombreux chablis. A l'initiative de la Mairie de Turquestein, une politique de rachat à l'amiable des parcelles à leurs propriétaires, a été entreprise. La plupart a parfaitement compris la démarche, s'agissant de terrains extrêmement humides, avec des peuplements sans réel avenir. Le projet concerne aujourd'hui 27 ha qui s'étalent dans toute la vallée jusqu'au pied du Donon.

11 ha d'épicéas hors station ont été rachetés et défrichés ; un réseau de fossés à permis d'assainir à minimum le fond pour accueillir un troupeau de vaches écossaises.

Au dire des anciens, la vallée a retrouvé son aspect "d'antan" : le bois était alors transporté par les animaux de trait, et les prairies étaient nécessaires à cette activité. Circuler dans cette vallée réouverte et verdoyante est certainement un plaisir pour tous.



Waldhouse-Walschbronn : le projet démarre. Il s'agit de maintenir la roselière de fond de vallée d'un grand intérêt écologique. Jusque dans les années soixante, cette zone était la plus convoitée par les paysans car elle permettait de récolter plusieurs coupes d'herbe et de foin, grâce à un système d'irrigation et de drainage. Aujourd'hui, c'est une zone humide colonisée par phragmites, joncs, caricées, saules et aulnes, et qui n'intéresse plus le monde agricole. Cette zone est certainement la plus morcelée des bans communaux, avec des parcelles qui dépassent rarement 5 ares. La mise en place d'une AFP permettrait d'intervenir légalement et de mettre en œuvre un vrai programme de gestion.

Vous voyez, malgré le terme guerrier de "reconquête des paysages", il s'agit d'une démarche très pacifique qui est globalement très bien accueillie.

Article et photos de Fernand Kanzler - Chargé de mission de l'AMEM



Au coin du bois

Grandeurs et servitudes de passage !!!

Deux réunions d'automne ont connu un franc succès sur des thèmes financiers. L'une, alsacienne, a traité de fiscalité, l'autre, lorraine, des frais de transaction et d'un thème sur lequel nous ne nous étions encore jamais exprimé : la transmission de patrimoine. Voici un petit résumé du déroulement de ces journées.



En Alsace, le 19 septembre, une quarantaine de propriétaires s'est rassemblée à Schiltigheim (67), dans le cadre du programme "Rencontrons-nous", pour une réunion organisée par le CRPF (Maren Baumeister et Cyril Vitu).

Son thème : "Taxes, impôts, exonérations,... ce qu'il faut savoir sur la fiscalité forestière". Vincent Ott, Président du Syndicat, qui a ouvert la réunion, a insisté sur le fait que "les différents avantages en matière de fiscalité forestière (exonération temporaire de la taxe foncière, réduction de l'impôt en cas de plantation, régénération naturelle ou futaie irrégulière, DEFI ...) ne doivent en aucun cas être considérés comme des niches fiscales. Il s'agit simplement de tenir compte de la longueur du cycle de production en forêt et donc, du délai important de retour sur investissement". L'intervention de Philippe Rieg, notaire à Saverne, sur la constitution des groupements forestiers, a retenu l'attention des propriétaires : pour ceux qui ont constitué un patrimoine en achetant un grand nombre de petites parcelles, la constitution d'un GF familial est un bon moyen pour éviter plus tard le

démembrement de la propriété entre les héritiers (et donc l'anéantissement d'un travail de regroupement de longue haleine).

Dans les Vosges, le samedi 20 novembre, s'est tenue une journée du cycle de perfectionnement Fogefor, sur le thème : "Foncier, morcellement, transmission du patrimoine". Cette journée était organisée par le CRPF (Philippe Laden).

Deux interventions ont suscité de nombreuses questions de la part de la vingtaine d'auditeurs. Celle de M. Martin, géomètre aux Forges, concernait le bornage, les limites et les servitudes. Nadine Poirot, notaire à Corcieux, s'est attaquée au problème des coûts de transaction et de la transmission de patrimoine. Ce dernier sujet, tout neuf dans nos assemblées, a passionné l'auditoire et mérite d'être repris lors de réunions à venir.

Ces thèmes ont été illustrés l'après-midi par une visite de terrain dans le massif morcelé de Fauconpierre sous la houlette de son maire, M. Petringer.



FOGEFOR, la 4^{ème} fois lorraine

Propriétaires et futurs propriétaires forestiers qui disposez d'un temps mesuré pour vous occuper de votre forêt, le cycle de formation FOGEFOR vous est destiné !

Au cours de ces 8 journées, réparties sur 13 mois, vous pourrez acquérir les notions nécessaires à la bonne gestion de vos bois.

La formation, organisée par l'Union Forestière de l'Est et coordonnée par le CRPF, sera assurée, en salle et sur le terrain, par des professionnels, des ingénieurs, des techniciens, spécialistes de la forêt.

Début du stage : vendredi 20 mai 2011
Montant de la participation : 150 € ou 120 € (prix spécial étudiant, ou famille)
Lieu : Nancy et Meurthe-et-Moselle

Inscrivez-vous dès maintenant !

Pour tous renseignements :
Marie-Françoise Grillot
☎ 03.83.90.10.70

2011

Vendredi 20 mai

Présentation de la formation
L'organisation de la forêt privée
La forêt, l'arbre et son cycle
Sol climat, végétation et choix des essences

Samedi 25 juin

Les différents types de peuplements
La reconnaissance des essences

Samedi 17 septembre

La sylviculture des feuillus
La conduite des peuplements

Vendredi 14 octobre

La sylviculture des résineux
La conduite des peuplements

Vendredi 18 novembre

La filière bois
L'utilisation des bois

2012

Vendredi 13 avril

Le rôle environnemental de la forêt

Samedi 12 mai

Le cubage, l'estimation et la vente des bois

Samedi 9 juin

Les aspects de réglementation
Les documents de gestion
La fiscalité et les aides



Joyeuses fêtes

De feuilles en aiguilles



Ce n'est qu'un "Au revoir" Lili...

Liliane Rob est entrée au service du CRPF de Lorraine-Alsace, au Ban Saint-Martin, le 2 janvier 1974, en qualité de secrétaire comptable. Elle aura donc occupé ce poste pendant plus de 36 ans avec, toujours, la même motivation, une efficacité croissante et un inconditionnel dévouement. Maîtrisant parfaitement tous les rouages de la comptabilité publique, elle a su nouer d'excellentes relations professionnelles avec les agents comptables successifs. Toujours soucieuse des intérêts de l'établissement, elle a veillé avec vigilance au respect des textes réglementaires concernant son activité.

Jusqu'au début des années 1980, elle s'est également occupée du secrétariat du Directeur-adjoint, à l'époque Philippe Leroy, pour les dossiers relatifs à la FVFE, à la SRATO, au Gipeb-Lor et au Gibal.

Elle a vécu tous les bouleversements dans nos méthodes de travail, avec l'arrivée de l'informatique et plus récemment, les remaniements de la RGPP, et a toujours

su s'adapter avec intelligence et succès à ses nouvelles conditions professionnelles, malgré des variations parfois brutales.

Liliane : une personnalité attachante, avec un contact direct et, souvent, percutant mais toujours éminemment sympathique. Son rire et ses délicieux marbrés sont inscrits dans la mémoire collective du C.R.P.F.

Tous ceux qui ont travaillé directement, ou indirectement, avec Liliane, lui souhaitent une longue et heureuse retraite, aux côtés de son mari Gérard, et la remercient pour le rôle important qu'elle a joué au sein de notre Etablissement.

France MAAPRAT

Dans le gouvernement Fillon 2, le ministère chargé de l'agriculture devient le "Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire". A noter que la notion de ruralité fait son apparition, mais que la forêt n'est toujours pas citée dans l'intitulé !

Plus de collisions avec le grand gibier, et moins d'indemnisation

Désormais, en cas de collision entre un véhicule et un animal sauvage, le Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires (FGAO) ne prendra plus intégralement en charge les dégâts. Le décret du 6 août prévoit l'application d'une franchise de 500 €. Ceci s'explique par la recrudescence des accidents qui sont passés de 42.000 en 2008 à 65.000 en 2009. Il en a coûté 31 millions d'€uros à cet organisme dont le but est de prendre en charge les dégâts des accidents provoqués par des personnes non assurées ou non identifiées et par les animaux sauvages.

Un nouveau président à l'Union des Coopératives Forestières

Lors de l'assemblée générale du 15 septembre, Cyril Le Picard a été élu à la présidence de l'U.C.F.F. Il remplace Marie de l'Estoile qui continuera à exercer les fonctions de présidente d'honneur.

Création de Forinvest Business-Angel

Forinvest Business-Angel est un nouveau réseau de Business Angels, dédié aux investissements dans le domaine de la forêt et du bois. Cette nouvelle association française des Forestiers Investisseurs a été créée par des propriétaires forestiers, le 26 mai 2010, pour le développement de la filière forêt-bois. Une réunion d'information a été organisée, le 30 novembre à Paris, par son président, Henri Plauche Gillon.

Le Pacte Emballages Bois : pour faire préférer les emballages en bois

Les adhérents du Pacte Emballages Bois s'allient pour mieux faire connaître les qualités environnementales des emballages bois, et pour susciter un intérêt nouveau pour le bois dans les caisses industrielles, les palettes, et les emballages légers.

Il s'adresse à tous les "consommateurs éco-citoyens", qu'ils soient responsables d'entreprises fabriquant des emballages bois ou "consommateurs" d'emballages. Ils partagent des principes de développement durable, de respect de l'environnement et de consommation raisonnée, pour préférer les emballages bois aux autres matériaux. Ce projet regroupe le Syndicat de l'industrie et des services de la palette (SYPAL), le Syndicat de l'emballage industriel et de la logistique associée (SEILA) et le Syndicat national des industries de l'emballage léger en bois (SIEL), avec le soutien de France bois forêts et de la Fédération nationale du bois (FNB).

Lorraine

La DRAAF regroupe ses services, dont le DSF

La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Lorraine est désormais basée au 76 avenue André Malraux - 57046 Metz cedex 1 (☎ 03.55.74.11.00). C'est la branche "Pôle bois et forêt" qui se trouve au sein du SRETE (Service Régional de l'Economie des Territoires et de l'Environnement -ancien Serfob-) qui est en charge des forêts. Le Département Santé des Forêts Nord-Est a quitté Nancy pour rejoindre la D.R.A.A.F. Il est désormais joignable à cette même adresse et par téléphone au 03.55.74.11.31.

Yann Dacquay s'en va

Yann Dacquay, chef du Service Régional de l'Economie des Territoires et de l'Environnement à la DRAFF de Lorraine, a quitté ses fonctions le 6 décembre dernier. Il est, depuis cette date, adjoint au Directeur Départemental des Territoires (DDT) de la Marne à Châlons-en-Champagne.

Toutes nos félicitations pour cette promotion et nos vœux de pleine réussite dans ses nouvelles fonctions !

Un changement de Préfet

Christian de Lavernée, anciennement Préfet de la Région Bourgogne, est le nouveau Préfet de la Région Lorraine.



FLOREAL
édité par le
Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace
41, Avenue du Général de Gaulle
57050 Le Ban Saint-Martin
(☎ 03.87.31.18.42 ☎ 03.87.30.66.36)
Site internet C.R.P.F. "www.crpf.fr"
Site internet Forêt Privée "www.foretriveefrancaise.com"

Responsable de la Publication
Philippe Bernard-Michel

Directeur de la Publication
Jean-Michel Hénon

Rédactrice en Chef
Anne Madesclaire

Secrétaires de Rédaction
Marie-Françoise Grillot, Thierry Bouchheid

Maquette
Mireille Florimond

Imprimerie S.P.E.I. - Pulnoy (54)
N° I.S.S.N. : 1266-796 X
Numéro tiré à 10.000 exemplaires
Abonnement gratuit
Dépôt légal à parution
Imprimé sur papier certifié PEFC
Labellisé Imprim Vert



Bonne Année 2011

Pensez à vous rendre régulièrement sur notre site www.crpf.fr
Des informations actualisées sur une foule de sujets et des documents variés attendent que vous les consultiez !

"Ce bulletin vous a été adressé sur la base des informations cadastrales transmises au CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du Centre en indiquant vos coordonnées."